

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

## Conseil Municipal du 12 avril 2021

### 12 - Budget Principal – Budget primitif 2021 – Adoption 7-1

Comme le précise le Statut de l'Elu, le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes, précise que doivent être présentées, chaque année avant l'examen du budget, les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu' élu local :

- en tant qu' élu en leur sein,
- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale

Le budget primitif 2021 a été élaboré sur la base des orientations générales présentées lors du débat d'orientation budgétaire soumis au Conseil Municipal le 15 février dernier. Le budget reprend les résultats de clôture au 31 décembre 2020, ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement de l'exercice 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L1612-1 à L1612-20 et articles L2312-1 à L2312-4 ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable des communes ;

Considérant que les collectivités territoriales ont jusqu'au 15 avril pour voter leur budget ;

Considérant que le rapport d'orientation budgétaire a été débattu en conseil municipal le 15 février 2021 ;

Il sera proposé au Conseil Municipal d'arrêter le budget primitif 2021 qui s'équilibre, toutes sections confondues, à 33 264 495.21 €.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	18 785 000.00 €
Dépenses d'ordre	1 416 438.93 €
<b>Total dépenses de Fonctionnement</b>	<b>20 201 438.93 €</b>
Recettes réelles	16 553 746.00 €
Excédent de fonctionnement 2020	3 647 692.93 €
Recettes d'ordre	0,00 €
<b>Total recettes de Fonctionnement</b>	<b>20 201 438.93 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	11 477 247 .85 €
Dépenses d'ordre	100 000.00 €
Restes à réaliser de l'exercice 2020	1 485 808.43 €
<b>Total dépenses d'Investissement</b>	<b>13 063 056.28 €</b>
Recettes réelles	1 336 000.00 €
Recettes d'ordre	1 516 438.93 €
Excédent d'investissement 2020	7 832 501.55 €

Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement 2020	1 827 901.86 €
Restes à réaliser de l'exercice 2020	550 213.94 €
<b>Total recettes d'Investissement</b>	<b>13 063 056.28 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DU BUDGET</b>	<b>33 264 495.21 €</b>

## I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I – A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 20 340 002.93 €, et se composent des chapitres suivants :

		BP 2021	Variation BP2020/BP2021
Chapitre 011	Charges à caractère général	5 096 000 €	- 2.00 %
Chapitre 012	Charges de personnel	9 810 000 €	8.16 %
Chapitre 014	Atténuations de produits	50 000 €	0.00%
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 682 000 €	- 11.47%
Chapitre 66	Charges financières	72 000 €	140.00%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	20 000 €	0,00%
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et provisions	755 000 €	0,00%
Chapitre 022	Dépenses imprévues	1 300 000 €	- 38.10%
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	199 438.93 €	5.52%
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	1 217 000.00 €	18.61%
	<b>TOTAL</b>	<b>20 201 438.93 €</b>	<b>-0.68%</b>

Pour 2021, l'objectif fixé est de limiter la croissance des dépenses de fonctionnement, en particulier le chapitre 011 « charges à caractère général », afin de préserver l'équilibre financier de la section, dans un contexte très peu favorable à l'évolution des recettes. Il est ainsi proposé de réduire à hauteur de 2% les inscriptions budgétaires de 2020, tout en maintenant la qualité du service rendu.

Concernant les charges de personnel, conformément à la loi n°2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, Barentin a lancé une réflexion sur la définition des lignes directrices de gestion pour définir des projections sur les besoins futurs en personnel. Par conséquent, le chapitre 012 sera présenté en augmentation.

Pour le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », la commune poursuivra son soutien aux associations et également au CCAS avec le versement d'une subvention annuelle de 732 000€, les manifestations liées aux aînés étant transférées sur le budget communal.

La hausse des charges financières, chapitre 66, est liée au remboursement anticipé des derniers emprunts économiques transférés par la communauté de Communes Caux-Austreberthe, suite aux cessions des ateliers relais.

## **I – B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 20 201 438.93 € et se composent des chapitres suivants :

		BP 2021	Variation BP2020/BP2021
Chapitre 013	Atténuations de charges	100 000 €	0.00%
Chapitre 70	Produits des services	1 000 000 €	0.00%
Chapitre 73	Impôts et taxes	10 001 548 €	- 0.53%
Chapitre 74	Dotations, subventions, participations	5 206 998 €	-0.84%
Chapitre 75	Autres produits de gestions	210 000 €	-16.00%
Chapitre 76	Produits financiers	200 €	0.00%
Chapitre 77	Produits exceptionnels	35 000 €	-30,00%
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	3 647 692.93 €	0.00%
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	0 €	-100.00%
<b>TOTAL</b>		<b>20 201 438.93 €</b>	<b>-0.68%</b>

Le budget primitif 2021 a été construit sur la base d'une non augmentation des taux d'imposition 2020, taux inférieurs aux taux moyens communaux constatés au niveau départemental.

Pour rappel, afin de compenser la perte de ressources résultant de la suppression de la taxe d'habitation, les communes bénéficient dès 2021 du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département de 2020 soit un taux de 25.36% pour le département de la Seine-Maritime. Ce taux est à additionner au taux de foncier bâti 2020.

	Taux 2021
Taxe foncière (bâti)	47,03%
Taxe foncière (non bâti)	39,04%
CFE	23,04%

Conformément à l'état 1259, le produit fiscal attendu pour 2021 s'élève 8 614 330 €, auquel il faut soustraire la contribution relative au coefficient correcteur fixé dans le cadre de la réforme de la taxe habitation d'un montant de 1 657 885 €.

En l'absence de notification des dotations de l'Etat, une baisse des crédits est prévue au chapitre 74 « dotations, subventions, participations ».

## **II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 13 063 056.28 €, en y intégrant l'excédent net global issu de l'exercice 2020, 8 724 808.92 €.

## **II – A – LES RESSOURCES PROPRES EXTERNES**

Les ressources propres externes de la commune se composent :

- Du produit Taxe d'Aménagement pour un montant évalué à 80 000 €.
- Du Fonds de Compensation de la T.V.A., basé sur les réalisations d'investissement constatées au compte administratif 2017, est estimé à 900 000 €.
- Du produit des amendes de police pour un montant estimé de 30 000 €.
- Du produit des cessions pour 256 000 €.

## **II – B – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

La gestion de la dette :

Le remboursement de la dette pèse peu sur le budget communal. La dette sera éteinte à la fin de l'exercice 2021.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le capital restant dû s'élève à 505 373.02 €.

En effet, la fin des mises à dispositions au 15 juillet 2020 des ateliers relais situés au parc d'activités du Mesnil-Roux au profit de la CCCA a entraîné le transfert des deux contrats de prêt. Cette dette économique fera l'objet d'un remboursement anticipé en 2011, les dernières cessions étant intervenues fin décembre 2020

Le programme d'investissement :

En section d'investissement, les mouvements d'ordre s'élèvent à 100 000 € en dépenses et 1 516 438.93 € en recettes, intégrant le chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » équivalent au chapitre 023, soit 199 438.93 €.

Après le remboursement du capital de la dette pour un montant de 550 000 € et les dépenses imprévues (674 280.85 €), le disponible pour le programme d'investissement 2021 s'élève à **10 252 967 €** (hors restes à réaliser), soumis à votre vote, et se déclinant ainsi par opération :

<b>Opérations</b>		<b>Crédits 2021</b>
101	Acquisition matériel mobilier informatique	718 179 €
102	Equipements sportifs	931 188 €
103	Programme d'aménagement urbain	2 154 200 €
103	Programme de restauration du patrimoine	50 000 €
104	Bâtiments communaux	2 721 800 €
105	Travaux d'assainissement pluvial en zone urbanisée	81 600 €
111	Réserves foncières	300 000 €
134	Friche Badin	696 000 €
147	Réhabilitation de l'Hôtel de Ville	300 000 €
148	Parc Auguste Badin	300 000 €
149	Rénovation énergétique	1 000 000 €
150	Travaux d'accessibilité	1 000 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 252 967 €</b>